

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5142>



CTA du 23 juin 2016

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Instances académiques - Comité social d'administration académique (CSAA)
(ex-CTA) -



Date de mise en ligne : lundi 27 juin 2016

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

En quelques mots :

- Les conditions de travail des professeurs d'allemand mis à l'étude du CHScta.
- Le choix des manuels scolaires revient aux équipes.
- Une préparation aux épreuves orales de l'agrégation interne mise en place dans certaines disciplines.
- Il n'y a pas de pédagogie officielle.
- La désignation pour un complément de service sera faite selon la règle énoncé dans la circulaire mutation intra.

Plus en détails :

Ce CTA de fin d'année portait sur le bilan du plan académique de formation 2015-2016 et la présentation du nouveau plan académique de formation, le bilan social de l'académie, le projet de service interacadémique de l'enseignement supérieur et de la recherche (SIESR) soumis pour avis au CTA, et l'évolution de la carte des ULIS.

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Déclaration de la FSU au CTA du 23 juin 2016

En réponse à la déclaration de la FSU, le Rectorat a expliqué que pour les compléments de service la règle de désignation qui serait appliquée serait celle énoncé dans la circulaire mutation intra (ancienneté de poste si absence de volontaire). Une note de service a été adressée au chef d'établissement pour qu'il propose l'agent qui fera le **complément de service** en respectant la règle de désignation. Les services du rectorat feront une vérification de la bonne application de la règle, avant que le Recteur n'arrête officiellement la désignation du collègue qui fera le complément de service.

Lors de réponses, le Rectorat a précisé que l'**accompagnement éducatif** serait toujours existant l'an prochain. Le volume d'HSE délégué par le ministère est en augmentation de 15 à 20 % par rapport à l'an dernier. Les moyens vont être délégués aux DASEN qui feront la répartition.

Sur le plan académique de formation (bilan 2015-2016 et projet 2016-2017), nous avons dénoncé l'augmentation des candidatures à public désigné au détriment des candidatures à public individuel. En outre, nous avons dénoncé les formations sur la réforme du collège qui ont parfois été infantilisante et démagogique, et ne répondait pas aux questions des enseignants. En outre, ces formations ont souvent placé les formateurs en difficulté avec des contenus à présenter totalement déconnecté de la réalité (video sur l'AP par exemple). La FSU a regretté la disparition des stages de mise à jour des connaissances disciplinaires ou didactiques au profit de stage prescriptif en terme de pédagogie ou de présentation de la réforme. La FSU a demandé retour de formation utile pour la carrière des enseignants comme la préparation à l'agrégation interne.

Si le Rectorat repousse certaines critiques, d'autres sont entendues. Ainsi à la suite du groupe de travail le rectorat a décidé de mettre en place une **préparation aux oraux de l'agrégation interne** (la liste des disciplines concernées n'est pas encore arrêtée).

En outre, le Recteur a affirmé qu'il n'y avait **pas de pédagogie officielle**.

Concernant le bilan social, la FSU a demandé un complément d'information sur la répartition de l'IMP notamment par genre. Elle avait précédemment en groupe de travail demandé les quotités de travail des contractuels qui sont trop souvent contraints à des temps partiels.

Concernant la création du SIESR, le projet d'arrêt a reçu un avis défavorable du CTA (2 contre, 1 pour, 7 abstentions). Nous avons interrogé le rectorat sur l'existence d'autre projet de mutualisation entre les rectorats de Dijon et de Besançon.

M. Bohn, secrétaire général, a expliqué qu'il y avait une réflexion sur l'hébergement sur le data center du Rectorat de Dijon qui est récent et employé à 40%, et sur le développement partagé d'application. Actuellement rien de finaliser, le rectorat est en phase d'exploration. Un schéma de coopération sera ensuite formalisé.

Le Recteur a précisé qu'aucun personnel n'aurait de mobilité forcée, et que lorsque la mutualisation n'apporterait rien, il n'y aura pas de rapprochement. Par exemple, Dijon restera sous liberscol et Besançon sous ENOE concernant le choix de l'ENT.

Concernant la Carte des ULIS, une ulis collège TFC sera créée au collège de Montchanin à la rentrée.

Plusieurs questions diverses ont été posées par la FSU :

– **la FSU a ainsi obtenu l'inscription au CHScta** qui aura lieu fin septembre de la question des conditions de travail des professeurs d'allemand dans le contexte de la réforme du collège.

– concernant les bilangues et les langues anciennes, la FSU a obtenu que le Rectorat remette un point complet sur l'évolution du latin et des langues vivantes à la rentrée 2016. En outre, **le Recteur a rappelé que les bilangues maintenue avait la garantie d'être maintenue pour deux ans.**

Nous avons appris qu'un deuxième lycée international devrait voir le jour à l'extérieur de la Côte d'or. De plus, une réflexion est menée pour ouvrir des sections internationales en collège (!!).

– Le rectorat nous a confirmé que les demandes d'allègement de service en lieu et place d'IMP pour les missions lourdes seront traitées comme l'année passée. Il s'agit essentiellement de mission liée au numérique.

– Concernant les manuels scolaires en collège, l'académie a reçu 3,1 Millions d'euros pour le renouvellement cette année des manuels de Français, HG, maths, LV2 en 5ième et Sciences en 6ième. Le reste sera renouvelé plus tard. Le Recteur a expliqué que les IPR sont mandatés pour vérifier que les manuels respects les programmes ou la logique de cycles et ont un volet numérique suffisant. Ils porteront leur avis sur les manuels à la connaissance des enseignants. **Les équipes seront souveraines pour choisir les manuels.** Par contre, les crédits délégués actuellement doivent absolument être utilisés sur cette année civile.